

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le conseil, mardi le 2 juillet 2019 à 19 h 30 au 4055 rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.

**Présences :** Mmes Marthe Garneau et Annie Gentesse

MM. Sylvain Baron, Sylvain Jacques et Pierre Lavigne,  
sous la présidence d'Hélène Laroche, mairesse

**Absence(s) :** Mme Claudia Kirouac

**Nombre de citoyens :** 3

Sont également présents monsieur Mario Picotin, directeur général/Secr.-trésorier, madame Lucie Roberge, directrice générale/Secr.-trésorière adjointe et monsieur Vincent Chalifour, greffier.

**ORDRE DU JOUR**

- 1) **Réflexion du jour**
- 2) **Ordre du jour – Adoption**
- 3) **Conseil**
  - a) Rapport de la mairesse
  - Défi Pierre Lavoie – la Boucle; bourse
- 4) **Période de questions**
- 5) **Procès-verbal – Adoption**
  - a) Procès-verbal du 3 juin 2019 – Adoption
- 6) **Comptabilité**
  - a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Juin 2019
  - b) Aide aux familles – Couches lavables
    - b.1) Remboursement
- 7) **Dossiers municipaux**
  - a) Gestion du personnel
    - a.1) Urbaniste – Probation; prolongation
  - b) Formation(s) – Autorisation
    - b.1) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Colloque de zone
    - b.2) Action patrimoine
  - c) Domaine du Soleil de l'Amitié inc. – Usages permis (reporté)
  - d) MRC – Fibre optique
- 8) **Règlements municipaux**
  - a) Règl. # 229-25 – Art. 2.3.2.2.2; modification
    - a.1) Adoption
  - b) Règl. # 230-196 – Art. 3.3.5.1, 3.4.4.1 et 3.5.4.1; modifications
    - b.1) Dépôt et présentation (reporté)
    - b.2) Projet # 1 (reporté)

- b.3) Règl. # 230-196.1 – Avis de motion (reporté)
- c) Règl. # 230-197 – Art. 3.7.13.8.1 et 3.7.13.8.2; modifications
  - c.1) Dépôt et présentation (reporté)
  - c.2) Projet # 1 (reporté)
  - c.3) Règl. # 230-197.1 – Avis de motion (reporté)
- d) Règl. # 231-14 – Art. 4.2.4.21; noues/ajout
  - d.1) Adoption
- e) Règl. # 264-3 – Entente Cour municipale; autorisation d’une modification
  - e.1) Adoption
- f) Règl. # 321-5 – PIIA; secteur village
  - f.1) Projet # 2 (reporté)
- g) Règl. # 413-4 – Art. 5.2 et annexes D, E et F; modifications
  - g.1) Adoption
- h) Règl. # 420-4 – Art. 22.3; modification
  - h.1) Adoption
- i) Règl. # 426-2 – Réserve; fonds de développement économique
  - i.1) Dépôt et présentation
  - i.2) Avis de motion
- j) Règl. # 438-1 – Réserve; Centre multifonctionnel
  - j.1) Dépôt et présentation
  - j.2) Avis de motion
- k) Règl. # 447-3 – Art. 18; modification
  - k.1) Dépôt et présentation
  - k.2) Avis de motion
- l) Règl. # 468 – Parc Guévremont; réaménagement
  - l.1) Adoption (reporté)
- m) Règl. # 470 – Projets particuliers de construction, de modification ou d’occupation d’un immeuble (PPCMOI)
  - m.1) Projet # 2 (reporté)
- n) Règl. # 464 – Règlement encadrant l’usage du cannabis
  - n.1) Dépôt et présentation
  - n.2) Avis de motion

## 9) Urbanisme – Dossiers

- a) Comité consultatif d’urbanisme – Procès-verbal (11/06/2019);  
Dépôt
- b) Dérogations mineures
  - b.1) 1820 rue Maurice – Superficie du garage
  - b.2) 2240 route 122 – Marge latérale
- c) M. Labonté, route 122 – Modification usage; multilogements (reporté)
- d) N. Goulet, 2265 rang 7 de Simpson – Porcherie
- e) G. Hébert – Projet domiciliaire (reporté)
  - e.1) Projet de lotissement (reporté)
  - e.2) Entente promoteur (reporté)
- f) Permis de construction – Juin 2019 et comparatifs 2018-2019

## 10) Urbanisme – PIIA

**11) Travaux publics**

- a) Comité des Travaux publics – Procès-verbaux (21/05/2019 et 17/06/2019); dépôt (reporté)
- a.1) Terrain vacant – 1510 rang 5 de Wendover Nord (reporté)
- a.2) Rue Guèvremont (rue Nathalie) – Installation dos-d’âne
- a.3) Achat – Afficheur de vitesse
- a.4) Rue Maurice – Limite de vitesse (reporté)
- b) Soumissions – Attribution (retiré)
- c) Garage municipal – Demande d’exclusion CPTAQ
- d) H. Gaillardetz, 180 rang 3 de Simpson

**12) Aqueduc/égout**

- a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2) (reporté)
- b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis) (reporté)
- c) La Feuille Verte – Desserte en eau (reporté)
- d) S. Vadnais – Lot 4 335 032

**13) Service incendie & sécurité publique**

- a) Rapport des sorties – Juin 2019

**14) Office municipal d'habitation de Drummondville (OMD)**

**15) Loisirs et Commandites**

- a) Aréna
  - a.1) Douches – Plomberie; autorisation
- b) Art et culture
  - b.1) Bibliothèque (reporté)
- c) Comité des Loisirs
  - c.1) Procès-verbal – Dépôt (reporté)
  - c.2) Parc Guèvremont – Réaménagement (reporté)
  - c.3) Camp de jour – Autorisation; facturation épicerie
- d) Fête du 150<sup>e</sup> – Autorisations
  - d.1) Motion spéciale
  - d.2) Livre historique (retiré)
- e) Vie citoyenne (retiré)
- f) Leucan – Prêt de terrain municipal

**16) Certificat de disponibilité**

- a) Certificat de disponibilité des crédits C-09/19

**17) Période de questions**

**18) Correspondance**

**19) Levée de l’assemblée**

## **2. ORDRE DU JOUR - ADOPTION**

4617.07.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

## **3. CONSEIL**

### **a) Rapport de la mairesse**

- Défi Pierre Lavoie – la Boucle; bourse (gain de 10 000 \$ et 25 000 « like » reçus via Facebook)
- Mention de remercier tous ceux qui ont participé (les organismes / liste de Mme Laroche)
- Bureau fermé « vacances »
- Nouvel aménagement paysager pour le 150<sup>e</sup> anniversaire souvenir
- Concours : rose, blanc, fushia (couleur)
- Boîte à jeux – Parc Guèvremont; accessible à tous les enfants en collaboration avec CIUSS
- Descente bateau – Kounac
  - Avec permis de conduire, accès gratuit 2019
  - En 2020 : gratuit avec carte accès-loisirs
- Le sondage se poursuit. (Un sondage pour connaître les attentes de la population concernant les services municipaux.)

## **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

(Aucune)

## **5. PROCÈS-VERBAL – ADOPTION**

### **a) Procès-verbal du 3 juin 2019 – Adoption**

4618.07.19

Sur proposition de madame Hélène Laroche  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu d'adopter le procès-verbal du 3 juin 2019 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

## **6. COMPTABILITÉ**

### **a) Factures d'achats, déboursés directs, dépenses préautorisées, rémunération globale, remboursement des dépenses – Juin 2019**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/19 émis;

4619.07.19 Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'approuver les factures d'achats, les déboursés directs, les dépenses préautorisées, la rémunération globale et le remboursement des dépenses du mois de juin 2019, et ce, pour les montants suivants :

Factures d'achats .....	Juin 2019 .....	108 059,51 \$
Déboursés directs .....	Juin 2019 .....	371 317,99 \$
Dépenses préautorisées .....	Juin 2019 .....	19 249,25 \$
Rémunération globale .....	Juin 2019 .....	120 165,73 \$
Remboursement des dépenses/Km ....	Juin 2019 .....	0,00 \$
<b>Total :</b>		<b>618 792,48 \$</b>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b) Aide aux familles – Couches lavables**

**b.1) Remboursement**

Considérant l'énoncé de la résolution # 4397.02.19 concernant la participation municipale dans le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/19 émis;

4620.07.19 Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu de verser, à titre de compensation municipale, la part des frais associés aux réclamations présentées pour l'achat de couches lavables de juin 2019 selon la liste déposée, et ce, pour un montant total de 155,29 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**7. DOSSIERS MUNICIPAUX**

**a) Gestion du personnel**

**a.1) Urbaniste – Probation; prolongation**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4252.11.18 concernant l'embauche de monsieur Nicolas Dion-Proulx à titre d'urbaniste;

Considérant que des vérifications additionnelles sont requises suite au rapport préliminaire fait par le directeur général;

4621.07.19 Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu de prolonger la période de probation de monsieur Nicolas Dion-Proulx de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b) Formation(s) – Autorisation**

**b.1) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Colloque de zone**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 965.10.10 concernant le temps de déplacement associé aux formations;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/19 émis;

4622.07.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (275 \$ taxes incluses) et les autres frais inhérents au dossier pour la directrice générale adjointe et le greffier au Colloque de zone qui aura lieu à Bécancour le 19 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b.2) Action patrimoine**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 965.10.10 concernant le temps de déplacement associé aux formations;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/19 émis;

4623.07.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- d'acquitter les frais d'inscription (195,46 \$/personne taxes incluses) et les autres frais inhérents au dossier pour madame Hélène Laroche et messieurs Pierre Lavigne et Sylvain Jacques à la formation « Patrimoine bâti » qui aura lieu à Shawinigan le 3 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**c) Domaine du Soleil de l'Amitié inc. – Usages permis (reporté)**

**d) MRC – Fibre optique**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 3768.09.17 concernant l'accord de la Municipalité à ce que la MRC de Drummond déclare sa compétence pour la mise en place, l'entretien et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques sur le territoire de la MRC de Drummond;

Considérant les informations fournies par la MRC de Drummond sur l'état du dossier;

Considérant les discussions intermunicipales eu égard à un regroupement dans le cadre d'un appel d'offres commun pour la mise en place, l'entretien et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques sur le territoire des municipalités participantes;

Considérant les discussions menées en séance préparatoire;

4624.07.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'informer la MRC de Drummond que la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover se retire du projet actuel;
- de participer, avec les autres municipalités intéressées, à un appel d'offres commun pour la mise en place, l'entretien et l'exploitation d'un réseau de fibres optiques sur le territoire des municipalités participantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

## **8. RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

### **a) Règl. # 229-25 – Art. 2.3.2.2.2; modification**

#### **a.1) Adoption**

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 juin 2019;

Considérant que le projet de règlement # 229-25, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 2.3.2.2.2 du règlement administratif # 229, notamment en ce qui concerne les conditions d'émission du permis de lotissement, a été présenté aux membres du conseil lors de cette séance;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 28 juin 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4625.07.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 229-25, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 2.3.2.2.2 du règlement administratif # 229, notamment en ce qui concerne les conditions d'émission du permis de lotissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

### **b) Règl. # 230-196 – Art. 3.3.5.1, 3.4.4.1 et 3.5.4.1; modifications**

**b.1) Dépôt et présentation (reporté)**

**b.2) Projet # 1 (reporté)**

**b.3) Règl. # 230-196.1 – Avis de motion (reporté)**

### **c) Règl. # 230-197 – Art. 3.7.13.8.1 et 3.7.13.8.2; modifications**

**c.1) Dépôt et présentation (reporté)**

**c.2) Projet # 1 (reporté)**

**c.3) Règl. # 230-197.1 – Avis de motion (reporté)**

**d) Règl. # 231-14 – Art. 4.2.4.21.3; noues/ajout**

**d.1) Adoption**

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 juin 2019;

Considérant les résultats de l'assemblée de consultation tenue le 2 juillet 2019;

Considérant que le projet de règlement # 231-14 n'a pas à être soumis à la procédure d'approbation référendaire;

Considérant que le projet de règlement # 231-14, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4.2.4.21 du règlement de lotissement # 231 relatif à la fermeture des fossés de rue pour y ajouter des dispositions en lien avec les noues drainantes, a été présenté aux membres du conseil lors de cette séance;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 28 juin 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4626.07.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le règlement # 231-14, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4.2.4.21 du règlement de lotissement # 231 relatif à la fermeture des fossés de rue pour y ajouter des dispositions en lien avec les noues drainantes.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les élus

(Contre : madame Hélène Laroche) Mme Laroche renonce à utiliser son droit de veto.

**e) Règl. # 264-3 – Entente Cour municipale; autorisation d'une modification**

**e.1) Adoption**

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 juin 2019;

Considérant que le projet de règlement # 264-3, lequel a pour objet d'autoriser la modification numéro 3 à l'entente portant sur l'établissement d'une Cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville, a été présenté aux membres du conseil lors de cette séance;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 28 juin 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4627.07.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 264-3, lequel a pour objet d'autoriser la modification numéro 3 à l'entente portant sur



l'établissement d'une Cour municipale commune par l'extension de la compétence de la Cour municipale de Drummondville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**f) Règl. # 321-5 – PIIA; secteur village**

**f.1) Projet # 2 (reporté)**

**g) Règl. # 413-4 – Art. 5.2 et annexes D, E et F; modifications**

**g.1) Adoption**

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 juin 2019;

Considérant les résultats de l'assemblée de consultation tenue le 2 juillet 2019;

Considérant que le projet de règlement # 413-4 n'a pas à être soumis à la procédure d'approbation référendaire;

Considérant le projet de règlement # 413-4, lequel a pour objet de modifier différents articles des annexes D, E et F du règlement # 413 relatifs aux ententes à conclure avec des promoteurs concernant les travaux d'infrastructures municipales, a été présenté aux membres du conseil lors de cette séance;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 28 juin 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

4628.07.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- d'adopter, tel que présenté, le règlement # 413-4, lequel a pour objet de modifier différents articles des annexes D, E et F du règlement # 413 relatifs aux ententes à conclure avec des promoteurs concernant les travaux d'infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**h) Règl. # 420-4 – Art. 22.3; modification**

**h.1) Adoption**

Considérant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 juin 2019;

Considérant que le projet de règlement # 420-4, lequel a pour objet de modifier l'article 22.3 du règlement # 420 relatif à l'installation et l'utilisation des foyers extérieurs sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover, a été présenté aux membres du conseil lors de cette séance;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil le 28 juin 2019 et que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu d'adopter, tel que présenté, le règlement # 420-4, lequel a pour objet de modifier l'article 22.3 du règlement # 420 relatif à l'installation et l'utilisation des foyers extérieurs sur le territoire de la municipalité de Saint-Cyrille-de-Wendover.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**i) Règl. # 426-2 – Réserve; fonds de développement économique**

**i.1) Dépôt et présentation**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 426-2, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4 du règlement # 426 concernant les sommes à verser dans la réserve destinée au fonds de développement économique de la Municipalité, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 426-2 est fait et copie remise aux membres du conseil.

**i.2) Avis de motion**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement # 426-2, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4 du règlement # 426 concernant les sommes à verser dans la réserve destinée au fonds de développement économique de la Municipalité.

**j) Règl. # 438-1 – Réserve; centre multifonctionnel**

**j.1) Dépôt et présentation**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 438-1, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4 du règlement # 438 concernant les sommes à verser dans la réserve financière pour l'établissement d'un centre multifonctionnel, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 438-1 est fait et copie remise aux membres du conseil.

**j.2) Avis de motion**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Pierre Lavigne de l'adoption prochaine du règlement # 438-1, lequel a pour objet de modifier l'énoncé de l'article 4 du règlement # 438 concernant les sommes à verser dans la réserve financière pour l'établissement d'un centre multifonctionnel.

**k) Règl. # 447-3 – Art. 18; modification**

**k.1) Dépôt et présentation**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 447-3, lequel a pour objet de modifier l'énoncé du premier paragraphe de l'article 18 du règlement # 447 pour ajouter les articles 9.1 et 9.2 à l'énumération des articles s'y retrouvant, de manière à spécifier le montant de l'amende applicable en cas de contravention aux articles 9.1 et 9.2, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 447-3 est fait et copie remise aux membres du conseil.

**k.2) Avis de motion**

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère madame Marthe Garneau de l'adoption prochaine du règlement # 447-3, lequel a pour objet de modifier l'énoncé du premier paragraphe de l'article 18 du règlement # 447 pour ajouter les articles 9.1 et 9.2 à l'énumération des articles s'y retrouvant, de manière à spécifier le montant de l'amende applicable en cas de contravention aux articles 9.1 et 9.2.

**l) Règl. # 468 – Parc Guévremont; réaménagement**

**l.1) Adoption (reporté)**

**m) Règl. # 470 – Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)**

**m.1) Projet # 2 (reporté)**

**n) Règl. # 464 – Règlement encadrant l'usage du cannabis**

**n.1) Dépôt et présentation**

Conformément aux dispositions de l'article 445 du *Code municipal*, présentation du projet de règlement # 464, lequel a pour objet d'encadrer l'usage du cannabis sur le territoire de la municipalité, est faite aux membres du conseil et aux personnes présentes.

Dépôt du projet de règlement # 464 est fait et copie remise aux membres du conseil.

**n.2) Avis de motion**

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller monsieur Sylvain Jacques de l'adoption prochaine du règlement # 464, lequel a pour objet d'encadrer l'usage du cannabis sur le territoire de la municipalité.

## **9. URBANISME – DOSSIERS**

### **a) Comité consultatif d'urbanisme – Procès-verbal (11/06/2019); Dépôt**

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme en date du 11 juin 2019 est fait.

### **b) Dérogations mineures**

#### **b.1) 1820 rue Maurice – Superficie du garage**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 45.05.19);

Considérant l'assemblée publique de consultation du 2 juillet 2019;

4630.07.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu d'accorder la dérogation mineure afin de régulariser la situation du garage attenant déjà existant pour la propriété sise au 1820 Maurice, et de permettre une superficie excédentaire de 20,5 m<sup>2</sup>, le tout représentant une superficie totale de 115,2 m<sup>2</sup>, en lieu et place de 94,7 m<sup>2</sup>, tel que prescrit au règlement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

#### **b.2) 2240 route 122 – Marge latérale**

Considérant la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme (réf. p.-v. CCU résol. # 46.05.19);

Considérant que le requérant entend utiliser la dalle de béton déjà existante (ancien emplacement des réservoirs d'oxygène liquide) sise sur le côté droit de l'édifice et attenante à ce dernier comme aire de démonstration pour des cuisines extérieures;

Considérant les dimensions de la dalle de béton, savoir : 3,65 m x 8,82 m;

Considérant que le projet à réaliser est une aire ouverte sur trois (3) côtés avec une toiture utilisée en période estivale;

Considérant que la marge de recul latérale droite du bâtiment est de 4,59 mètres;

Considérant que la marge de recul latérale prescrite est de quatre (4) mètres pour les usages commerciaux et que le terrain voisin est, à ce jour, vacant;

4631.07.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- d'accorder la dérogation mineure afin de réduire la marge de recul latérale droite du bâtiment principal à 0,94 mètre, pour la propriété sise au 2240 route 122, en lieu et place du 4 mètres, tel que prescrit au règlement, et conditionnellement à ce que ladite surface serve

d'aire de démonstration couverte en période estivale et qu'aucun mur ne soit construit pour la fermer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**c) M. Labonté, route 122 – Modification usage; multilogements  
(reporté)**

**d) N. Goulet, 2265 rang 7 de Simpson – Porcherie**

Dépôt du rapport de la Commission concernant la demande de permis faite par Ferme Goulet S.E.N.C., concernant la construction de deux (2) bâtiments de type engraissement pour l'élevage de suidés, d'un réservoir circulaire et l'augmentation du cheptel porcin sur un nouveau lieu d'élevage, est fait.

Considérant la localisation du projet sur le territoire et la présence d'autres usages non-agricoles, notamment résidentiels, dans le secteur visé par la demande;

Considérant que les résidences les plus proches du projet se trouvent au nord-est du projet;

Considérant que ces usages peuvent présenter une sensibilité particulière aux odeurs provenant du projet déposé;

Considérant que les distances séparatrices, telles que prescrites au règlement de contrôle intérimaire, sont cependant rencontrées;

Considérant la localisation des sources d'approvisionnement en eau potable de la Municipalité versus le projet déposé;

Considérant la présence d'un boisé au sud et à l'est du projet;

Considérant qu'une partie du boisé au nord-ouest et à l'est du réservoir circulaire projeté sera préservé;

Considérant que la bande végétale restante aurait de dix (10) à quinze (15) mètres de largeur;

4632.07.19 Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- d'accepter le rapport produit, tel que déposé, et d'entériner les recommandations faites par la Commission sur le dossier;
- d'informer la requérante que la Municipalité assujettit la délivrance du permis de construction demandé aux mesures d'atténuations suivantes, savoir :
  - 1- L'incorporation du lisier au sol dans un délai maximal de 24 heures après son épandage, et ce, chaque fois que cela est possible sans nuire aux cultures;

Le choix de la méthode (sur sol à nu ou sur sol cultivé) devra être précisé par la requérante.

Le cas échéant, la requérante devra informer de cette exigence toute personne susceptible d'épandre des lisiers provenant du présent projet d'élevage.

- 2- Dans les deux ans qui suivent la fin des travaux de construction des bâtiments et ouvrages, l'installation d'un écran brise-odeurs destiné à diminuer substantiellement la dispersion des odeurs dans la partie sise au nord du projet;

La longueur et la localisation sur le terrain de l'écran par rapport au projet, le choix du dispositif d'implantation et des espèces devront être précisés par la requérante.

Les dispositions de l'article 3.8.7 du règlement de zonage # 230 concernant la plantation d'arbres pourront servir de guide en les adaptant notamment en ce qui concernant le diamètre et la hauteur des arbres.

- de transmettre le rapport produit par la Commission au requérant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**e) G. Hébert – Projet domiciliaire**

**e.1) Projet de lotissement (reporté)**

**e.2) Entente promoteur (reporté)**

**f) Permis de construction – Juin 2019 et comparatifs 2018-2019**

Dépôt de la liste des permis de construction émis pour le mois de juin 2019 et du comparatif avec l'année 2018 pour la même période est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

**10. URBANISME - PIIA**

**11. TRAVAUX PUBLICS**

**a) Comité des Travaux publics – Procès-verbaux (21/05/2019 et 17/06/2019); dépôt (reporté)**

**a.1) Terrain vacant – 1510 rang 5 de Wendover Nord (reporté)**

**a.2) Rue Guèvremont (rue Nathalie) – Installation dos-d'âne**

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. : p.-v. travaux publics 17/06/2019, p.);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/19 émis;

4633.07.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'implanter un dos-d'âne sur la rue Guèvremont, à l'intersection de la rue Nathalie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**a.3) Achat – Afficheur de vitesse**

Considérant la recommandation faite par le comité des Travaux publics (réf. p.-v. travaux publics 17/06/2019);

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/19 émis;

4634.07.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'autoriser l'achat d'un afficheur de vitesse pour un montant estimé à 6 500,00 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**a.4) Rue Maurice – Limite de vitesse (reporté)**

**b) Soumissions – Attribution (reporté)**

**c) Garage municipal – Demande d'exclusion CPTAQ**

Considérant le besoin de la Municipalité d'agrandir le terrain du garage municipal qui est situé sur le lot 4 333 490 du cadastre du Québec;

Considérant que pour procéder à cet agrandissement, il est nécessaire de soustraire de la zone agricole permanente une superficie de 4 722 m<sup>2</sup> (0,47 ha) répartie sur deux (2) parties du lot 4 333 881, cadastre du Québec;

Considérant que les zones visées par la demande sont des sites de moindre impact sur les activités agricoles;

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4545.05.19 concernant une demande d'autorisation à la CPTAQ;

Considérant l'avis daté du 27 mai 2019 de la CPTAQ concernant le dossier;

4635.07.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Baron  
Appuyée par monsieur Sylvain Jacques

Il est résolu :

- que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- de demander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) de considérer la demande d'autorisation présentée par la Municipalité, portant le numéro de dossier 424056, comme une demande d'exclusion à la zone agricole permanente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d) H. Gaillardetz, 180 rang 3 de Simpson**

Considérant les discussions menées avec M. Gérard Hébert concernant l'ouverture de la rue Philippe dans le secteur Guèvremont;

Considérant que l'emplacement de la propriété sise au 180 rang 3 de Simpson permettra un accès supplémentaire au rang 3 de Simpson;

Considérant les discussions menées avec les propriétaires du 180 rang 3 de Simpson;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/19 émis;

4636.07.19

Sur proposition de madame Marthe Garneau  
Appuyée par madame Annie Gentesse

Il est résolu :

- d'acquérir la propriété sise au 180 rang 3 de Simpson pour une somme de trois-cent-dix-mille (310 000,00) dollars;
- de préparer l'offre d'achat en conséquence;
- d'autoriser la mairesse ou le maire suppléant et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents inhérents au dossier;
- de financer une partie de la dépense, soit 262 644,24 \$ à même la réserve destinée au fonds de développement économique de la Municipalité;
- de financer le solde à même le surplus du fonds général d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

## **12. AQUEDUC / ÉGOUT**

- a) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2a (Guèvremont et al. et PP2) (reporté)**
- b) Plan directeur des égouts (PDE) – Phase II volet 2b (Courteau et al. et PP St-Louis) (reporté)**
- c) La Feuille Verte – Desserte en eau (reporté)**
- d) S. Vadnais, lot 4 335 032**

Considérant l'énoncé de la résolution municipale # 4608.06.19 concernant une possible exemption de taxes sur le lot 4 335 032;

Considérant les discussions menées entre les parties concernant la desserte du lot 4 335 032;

Considérant la proposition de regroupement des lots 4 335 032 et 4 335 035 faite par les propriétaires, moyennant que la Municipalité assume les frais professionnels inhérents audit regroupement;

Considérant les discussions menées en séance préparatoire sur le dossier;

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/19 émis;

4637.07.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Pierre Lavigne

Il est résolu :

- que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;



- d'acquitter les frais professionnels et d'émission du permis de lotissement inhérents au regroupement des lots 4 335 032 et 4 335 035, et ce, pour un montant maximal estimé à 2 500,00 \$.

(Contre : madame Marthe Garneau)

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ par les conseillères et les conseillers

**13. SERVICE INCENDIE & SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**a) Rapport des sorties – Juin 2019**

Dépôt du bilan des sorties pour le Service incendie pour le mois de juin 2019 est fait.

Copie est remise aux membres du conseil.

**14. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE DRUMMONDVILLE (OMD)**

**15. LOISIRS & COMMANDITES**

**a) Aréna**

**a.1) Douches – Plomberie; autorisation**

Considérant le certificat de disponibilité des crédits C-09/19 émis;

4638.07.19

Sur proposition de monsieur Sylvain Jacques  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'accepter la proposition de Deschênes & fils Ltée pour l'achat de matériel de plomberie pour les douches de l'aréna, et ce, selon les termes et condition de l'offre datée du 9 mai 2019 et pour un coût de 6 194,95 \$ (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**b) Art et culture**

**b.1) Bibliothèque (reporté)**

**c) Comité des Loisirs**

**c.1) Procès-verbal – Dépôt (reporté)**

**c.2) Parc Guévremont – Réaménagement (reporté)**

**c.3) Camp de jour - Autorisation; Facturation épicerie**

Considérant l'entente entre la coordonnatrice des loisirs et l'entreprise IGA marché Clément St-Charles Inc. pour l'approvisionnement du camp de jour et l'ouverture d'un compte-client;

Considérant l'obligation de respecter un délai de 30 jours pour acquitter les factures de l'entreprise;

4639.07.19

Sur proposition de madame Annie Gentesse  
Appuyée par monsieur Sylvain Baron

Il est résolu d'autoriser la coordonnatrice des loisirs, ou en son absence la directrice générale adjointe, à acquitter les factures de l'entreprise IGA marché Clément St-Charles Inc. en lien avec l'approvisionnement du camp de jour, et ce, dès présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**d) Fête du 150<sup>e</sup> – Autorisations**

**d.1) Motion spéciale**

Madame Laroche demande que soit inscrite au procès-verbal une mention spéciale de félicitations pour le travail accompli par tous les partenaires dans le cadre du grand défi Pierre Lavoie – la Boucle, notamment :

- les Chevaliers de Colomb de Saint-Cyrille-de-Wendover;
- le Cercle des fermières de Saint-Cyrille-de-Wendover;
- le Club de l'âge d'or de Saint-Cyrille-de-Wendover;
- la Maison des jeunes de Saint-Cyrille-de-Wendover;
- le Club optimiste de Saint-Cyrille-de-Wendover;
- la Fabrique St-Luc;
- la salle la Flèche d'or;
- les professeurs de l'école Cyrille-Brassard, particulièrement Éric Lefebvre;
- les autobus Ben-Val Inc.;
- les Cultures de chez nous;
- Michel Automobiles Inc.;
- madame Alexann Page et sa troupe de danse;
- monsieur Patrice Bouvette;
- monsieur Karl Boulanger;
- le personnel de la Municipalité, plus particulièrement madame Marie-Claude Dufresne, coordonnatrice des loisirs, monsieur François Larose, directeur des Travaux publics et messieurs Steve Lambert, Richard Hamel et Stéphane Audy, ainsi que le Service Incendie et les pompiers volontaires de Saint-Cyrille-de-Wendover;
- messieurs Pierre Lavigne et Sylvain Baron, membres du comité du 150<sup>e</sup>;
- toute la population de la Municipalité ayant participé au succès de l'événement.

**d.2) Livre historique**

**(retiré)**

**e) Vie citoyenne**

**(retiré)**

**f) Leucan – Prêt de terrain municipal**

Considérant la demande de madame Lydia Parenteau pour utiliser gratuitement les terrains de dek hockey dans le cadre d'un tournoi organisé au profit de Leucan, les 6 et 7 septembre 2019;

Considérant que madame Parenteau demande également de pouvoir utiliser gratuitement le terrain de baseball pour y installer divers jeux pour enfants, lors du même événement;

Considérant que les jeux seront aussi offerts à tous les résidents de la Municipalité lors de l'événement;

Considérant la procédure municipale de prêt de terrains ou d'équipements à des tiers en vigueur;

Considérant qu'il est opportun de permettre l'utilisation du terrain de baseball de la Municipalité lors de l'événement, sous réserve du respect de la procédure municipale de prêt de terrains ou d'équipements à des tiers;

4640.07.19

Sur proposition de monsieur Pierre Lavigne  
Appuyée par madame Marthe Garneau

Il est résolu :

- que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- d'informer la requérante que la Municipalité ne donnera pas suite à sa demande d'utiliser gratuitement les terrains de dek hockey municipaux;
- de permettre gratuitement l'utilisation du terrain de baseball les 6 et 7 septembre 2019, sous réserve du respect de la procédure municipale de prêt de terrains ou d'équipements à des tiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ par les conseillères et les conseillers

**16. CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

**a) Certificat de disponibilité des crédits C-09/19**

Conformément aux dispositions du règlement # 361 concernant les règles de contrôle et suivi budgétaire, je, soussignée, Lucie Roberge, directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes que la Municipalité dispose des crédits nécessaires pour acquitter les dépenses autorisées par le conseil à la présente séance et, si requis, est autorisée à faire les transferts budgétaires parmi les comptes du grand-livre pour couvrir lesdites dépenses.

Les dépenses seront payées à même le compte d'opération ou si requis, à partir de la marge de crédit.

ST-CYRILLE-DE-WENDOVER  
Ce 2 juillet 2019

Lucie Roberge  
Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe

## **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Laurin

- Date de livraison de bacs à fleurs; Mme Laroche et M. Lavigne; information
- Publicité du 150<sup>e</sup>; M. Lavigne et Mme Laroche; information
- Couleur des fleurs sur la route 122; Mme Laroche; information

## **18. CORRESPONDANCE**

Le dépôt de la correspondance est fait.

## **19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Pierre Lavigne que l'assemblée soit levée à 20 h 12.

Signé :

\_\_\_\_\_

Mairesse

\_\_\_\_\_

Directrice générale/Secr.-trésorière adjointe